

SEANCE DU 15 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept et le lundi quinze mai, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 11 mai 2017 se sont réunis salle de la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence du Maire, Madame Colette AZÉ.

Présents : Romain AUDEÇON, Colette AZÉ, Michèle BAZIN, Daniel BOTTREAU, Sébastien BOUGEARD, Laëtitia DESBOIS, Julien MARIE, Michel ROLLAND, Denis SALLÉ, Éric TAILLANDIER.

Absents excusés avec procuration : Émeline BÉNÉTEAU donne procuration à Denis SALLÉ, Jean-Jacques GAZAVE donne pouvoir à Daniel BOTTREAU, Nicole MARCHESE donne pouvoir à Colette AZÉ.

Secrétaire de séance : Laëtitia DESBOIS.

Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

Délibération 8-4-2017-NF-028

La commune de Rigny-Ussé a élaboré son agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). Ce document répertorie les actions déjà menées en matière d'accessibilité que ce soit des ERP ou des espaces publics, mais essentiellement celles qui doivent être programmées pour la mise aux normes des ERP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer ce document en son nom et le transmettre à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Décision modificative budget assainissement

Délibération 7-1-2017-NF-029

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, n'émet aucune objection au réajustement et vote en dépenses les montants indiqués

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Modification statutaire n°1 Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre

Délibération 5-7-2017-NF-030

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- D'ACCEPTER la première modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, consistant à modifier :
 - à compter du 1^{er} septembre 2017, l'article 4 des statuts de Touraine Vallée de l'Indre en indiquant dans ses compétences optionnelles :

Sur l'ensemble du territoire : « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »

- à compter du 1^{er} septembre 2017, l'article 4 des statuts de Touraine Vallée de l'Indre en indiquant dans ses compétences facultatives :

Sur l'ensemble du territoire : « Transports »

Organisation secondaire et gestion du transport scolaire

- DE TRANSMETTRE cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Biens sans maîtres

Délibération 3-1-2017-NF-031

Madame le Maire explique au Conseil municipal la procédure d'incorporation des biens sans maîtres dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- AUTORISE la commune à exercer ce droit pour les biens cadastrés
 - R 35 La Chapelle Saint-Paul
 - R 96 Les Bertulières
 - R 106 Les Bertulières
- REFUSE l'incorporation au domaine communal du bien cadastré ZA 36 Ile des Petits Noyers
- AUTORISE Madame le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé de la commune desdits terrains et à signer tous les actes afférents à cette opération

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

M. Eric TAILLANDIER quitte la séance à 21 heures.

Convention avec Présence verte

Délibération 8-2-2017-NF-032

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCEPTE de demander la rédaction d'une nouvelle convention

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Soutien association du Marathon

Délibération 8-9-2017-NF-033

Madame le Maire transmet au Conseil municipal la demande de l'association du Marathon concernant l'organisation de l'épreuve en 2018.

Madame le Maire propose de prendre une délibération de principe affirmant l'accord de la commune pour faire partie du tracé de l'épreuve. Cependant, elle ne peut s'engager sur la participation des bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal AFFIRME son soutien à l'association du Marathon pour l'organisation de l'épreuve 2018

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Adhésion de la commune de Ports à Cavités 37

Retrait de la commune de Sazilly de Cavités 37

Délibération 9-1-2017-NF-034

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCEPTE l'adhésion de la commune de Ports et le retrait de la commune de Sazilly

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Informations diverses

- Organisation des permanences au bureau de vote des élections législatives
- Madame le Maire fait part au Conseil municipal de ses difficultés pour recruter un régisseur au camping municipal pour la saison 2017.
- Madame le Maire fait le compte rendu de son entretien avec un responsable de restauration mobile.

Questions diverses

- Monsieur MARIE souhaite des renseignements sur la manifestation prévue au Bois Chétif à la Pentecôte. Madame le Maire indique que cette manifestation est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 h 30.

Affiché le 19/05/2017 Transmis au contrôle de légalité le 19/05/2017
